ABI Conseils Plus
SAS au capital de 1 000 euros
22 avenue Bernard Hirsch 95000 CERGY
R.C.S. PONTOISE 982.102.337.00010

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
et le Trente Juin à 18 heures,
les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr Abdelwahed Boualili propriétaire de 10000 parts

Sur un total de 10000 parts composant le capital social d'une valeur de 0,10€ chacune.

Mr Abdelwahed Boualili préside la séance en qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation des comptes, du bilan et de l'annexe dudit exercice,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats
- approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ABI Conseils Plus
SAS au capital de 1 000 euros
22 avenue Bernard Hirsch 95000 CERGY
R.C.S. PONTOISE 982.102.337.00010

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 50 504 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à Nouveau

Ce poste passe ainsi à 50 504 euros créditeur

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur

Vous trouverez dans l'Annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Cergy,
Le 30 Juin 2025

M. Boualili
Président

Boualili

ABI Conseils Plus
SAS au capital de 1 000 euros
22 avenue Bernard Hirsch 95000 CERGY
R.C.S. PONTOISE 982.102.337.00010

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSE A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 50 504 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la Gérance.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 50 504 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau.

Ce poste passe ainsi à 50 504 euros créditeur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Boualili

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−A

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières *(1)*	172		172
TOTAL I *(5)*	172		172
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	28 252		28 252
Créances autres *(3)*	13 214		13 214
Disponibilités	37 190		37 190
TOTAL II	78 656		78 656
TOTAL GENERAL (I + II)	78 828		78 828

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	50 504
TOTAL I	51 504
3 - Dettes *(4)*	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 800
Autres dettes	17 524
TOTAL III	27 324
TOTAL GENERAL (I + II + III)	78 828

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033−B
(Applicable à compter du 31/12/2024)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires		9 266
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		127 500
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		136 766

CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			98 121
Variation de stock *(marchandises)*			-84 500
Autres charges externes			28 382
Dotations aux provisions			35 400
		Total des charges d'exploitation (II)	77 403
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			59 363
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		8 859
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			50 504

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	50 504	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	50 504	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	50 504	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements − Plus−values − Moins−values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−D
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires − Déficits reportables − Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.3 Provisions pour dépréciation				
Sur stocks et en cours	0	35 400		35 400
TOTAL	0	35 400		35 400

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−E
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	136 766
TOTAL 1	136 766

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	98 121
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	23 013
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	4 514
TOTAL 3	125 648

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	11 118

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−F

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	1 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	MR		
Nom et prénom	BOUALILI ABDELWAHED	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	1 000	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	20/05/1985	Pays de naissance	MAROC
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	MAROC
Numéro, type et nom de voie	22 AV BERNARD HIRSCH		
Code postal	95000	Ville	CERGY
Pays	FRANCE		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−G

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059−H

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑